



CLAIR OUI AU CONTRAT DE FUSION DE MIÈGE, VENTHÔNE ET VEYRAS !

Avec 89% de « oui », les citoyens des 3 communes de Miège, Venthône et Veyras ont clairement accepté le contrat de fusion qui leur était soumis au vote. Ce document fixe le mode de fonctionnement de la nouvelle commune de Noble-Contrée et permet aux citoyens et aux autorités d'aborder avec sérénité et efficacité son entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Le « oui » au contrat de fusion l'a largement emporté (93,7% à Miège, 84,7% à Venthône et 88,3% à Veyras), ce qui permet de régler contractuellement les conditions de la fusion et de la création de la nouvelle commune de Noble-Contrée. Le taux de participation supérieur à 63% prouve à nouveau l'importance accordée par les citoyens à cette union, scellée le 10 juin dernier.

COMMUNES	OUI	NON	% de OUI
Miège	553	37	93.7 % de OUI
Venthône	436	79	84.7 % de OUI
Veyras	696	92	88.3 % de OUI
Total	1'685	208	89.0 % de OUI

Le contrat de fusion se base sur les éléments figurant dans le rapport de fusion et précise, en particulier, le transfert des organes et du personnel, le mode d'organisation de la future commune, le nom et les armoiries, le coefficient d'impôt, le calendrier de mise en oeuvre de la fusion, le transfert du patrimoine, des charges et des engagements. Ce document étant désormais accepté, le Conseil municipal de chaque

commune fusionnée renonce à toute décision contrevenant ou rendant plus difficile son application.

Les futures autorités de la commune de Noble-Contrée, qui verra le jour le 1er janvier 2021, pourront entamer leur mandat sur des bases saines avec, à la clé, un gain d'efficacité.

PERSONNES DE CONTACT

Jean-Claude Vocat, président de Miège, 079 743 53 54

Grégoire Clavien, président de Venthône, 079 481 83 71

Stéphane Ganzer, président de Veyras, 078 652 18 76